



**SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
DE PORTNEUF (CSQ)**

LE SEP...TIQUE

149, DE L'ÉGLISE, DONNACONA, G3M 1Y3
TÉL. : 418-285-0955 FAX : 418-285-5129

www.seportneuf.ca

Volume 36 Numéro 01

Septembre 2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une autre année scolaire est commencée! Pour la majorité des enseignants sur les listes de priorité au secteur jeunes, les séances d'affectation ont été plus réjouissantes que l'an dernier. En effet, presque tous ont obtenu un contrat, même au secondaire. Ça augure mieux pour les années à venir!

Avec la rentrée scolaire, il y a l'élaboration de la tâche, incluant le choix de comités. Certains comités sont peut-être sous utilisés dans votre école, comme le comité consultatif syndical (CCS ou organisme de participation des enseignants). Il y a plusieurs objets de consultation obligatoires qui sont définis dans le chapitre 4-0.0 de l'Entente locale (voir www.seportneuf.ca/vos-droits/conventions-collectives). Vous verrez que la direction doit consulter le CCS sur l'organisation et le contenu des journées pédagogiques, sur la pertinence, les objectifs et le contenu des réunions du personnel tenues en dehors de l'horaire des élèves. Un rappel à votre direction d'école peut être fait à ce sujet si vous en sentez le besoin.

Le conseil d'établissement aura aussi un rôle important à jouer, surtout avec les modifications à la [Loi sur l'instruction publique](#) apportées avec le projet de loi 105, entre autres pour l'adoption du projet éducatif qui comprendra le plan de réussite. D'autres objets de consultation sont clairement indiqués dans la LIP.

Comme enseignants, vous serez aussi appelés à participer à une consultation pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) que la commission scolaire doit mettre en place au 1er juillet 2018 (suite à la politique sur la réussite éducative du Ministre). Ce PEVR donnera l'orientation des projets éducatifs des écoles par la suite. Il est important de saisir cette chance de faire connaître notre opinion.

Le pouvoir collectif des enseignants passe par les différentes obligations de consultation et participation spécifiées dans notre Convention collective et dans la LIP. À nous de reprendre le contrôle sur cet aspect de notre vie professionnelle!

Pour le comité exécutif du SEP,

Isabelle Paulin, présidente

Règlement hors cour : dépassements physiques 15-16 et 16-17

La Commission scolaire a effectué le paiement des compensations pour dépassements physiques 15-16 lors de la paie du 21 septembre et fera le paiement des dépassements physiques 16-17 lors de la paie du 7 octobre. Ce sont des enseignants du secondaire qui sont concernés. Si vous croyez qu'il y a une erreur vous concernant, veuillez nous en faire part dans les plus brefs délais pour que nous puissions y remédier.

« Enseignant engagé en soutien »...quel taux?

L'arrivée de nouvelles mesures budgétaires comme « Partir du bon pied » (en 1^{re} année) ou même d'ancienne mesure locale comme la « réussite éducative » amène son lot de questions, entre-autres à l'égard du taux de rémunération pour les enseignantes et enseignants concernés.

Certains croient que c'est le taux de suppléance qui est utilisé, mais il n'en est rien. En effet, pour que le taux de suppléance soit effectif, il faut que quelqu'un soit « remplacé ». Visiblement, ce n'est pas le cas dans le cadre de l'enseignement « réussite éducative » ou d'un enseignant en soutien. Donc, c'est le taux « à la leçon » qui est utilisé; par conséquent, quelques bonnes nouvelles en découlent :

- les jours travaillés déclencheront un contrat à la leçon (sauf si le soutien atteint l'équivalent du tiers d'une pleine tâche sur une base annuelle);
- ces jours à contrat sont comptabilisés parmi les 160 requis pour l'accès à la liste de priorité d'emploi;
- ces jours à contrat sont comptabilisés pour le cumul de l'ancienneté;
- en ayant un contrat à la leçon, l'enseignante ou l'enseignant devient admissible au régime de congés de maladie, de même qu'à certains congés spéciaux.

Il est important de se rappeler que le taux à la leçon implique que l'enseignante ou l'enseignant prépare, planifie et corrige. Il faut donc éviter que l'enseignante ou l'enseignant titulaire soit seul à porter la charge de travail, et plutôt travailler en collaboration.

Eric Thibodeau
Conseiller syndical

4 à 6 d'information pour les jeunes : Entente sur la suppléance planifiée

Les « jeunes » susceptibles de faire de la suppléance sont invités à un 4 à 6 **le 12 octobre**. Le lieu sera déterminé selon le nombre d'inscriptions. Nous y discuterons entre autres de l'application de l'entente sur la suppléance planifiée. Nous en profiterons aussi pour jaser de tout ce qui peut vous intéresser.

Inscriptions au <https://fr.surveymonkey.com/r/9RL2NCJ> avant le 6 octobre.

Message aux suppléants concernant les jours fériés

Depuis avril 2015, le SEP dépose des griefs après chacun des congés fériés afin de réclamer à la commission scolaire Portneuf le versement aux enseignantes et enseignants suppléants des indemnités prévues à la Loi sur les normes du travail (LNT) relativement à ces congés. La Commission scolaire ne nous donne toujours pas raison pour l'instant, malgré qu'une décision en faveur de nos prétentions ait été rendue en mai dernier entre un syndicat affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et une commission scolaire.

Bien que cette décision ne lie que les parties au dossier et que la commission scolaire, dans ce dossier, a décidé de la contester en Cour supérieure, nous continuons à revendiquer l'application de la LNT pour les enseignantes et enseignants suppléants.

Nous vous invitons à communiquer avec nous (sepcsq@globetrotter.net) si vous travaillez comme suppléant dans les 4 semaines précédant un congé férié pour chaque congé férié à venir. Faites-nous signe aussi si vous avez travaillé comme suppléant depuis avril 2015.

Session de préparation à la retraite 2017-2018

L'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ), en collaboration avec la CSQ et votre syndicat, continue d'offrir sa célèbre session de préparation à la retraite. Cette année encore, l'invitation est aussi lancée à la conjointe ou au conjoint du membre.

QUI PEUT PARTICIPER?

Les membres invitées et invités à participer à la session sont celles et ceux **qui prendront leur retraite dans les 5 prochaines années.**

DATE:

La session aura lieu les **10 et 11 novembre 2017 à Québec (Hôtel Ambassadeur, 3401 boulevard Ste-Anne).**

DURÉE:

La session débute le vendredi 18 h (inscription).

PRÉ-INSCRIPTION:

Pour participer à cette session, il faut évidemment s'inscrire. Pour ce faire, vous devez appeler au bureau du SEP (418-285-0955) **au plus tard le 27 octobre 2017** (pour dormir sur place, la réservation doit être faite avant le 10 octobre 2017).

Estimation des prestations à la retraite

Le SEP vous offre un nouveau service d'estimation des prestations lors de votre retraite. Veuillez communiquer avec le soussigné pour de plus amples détails. Les documents requis sont votre plus récent **Relevé de participation**, ainsi que votre plus récent **État de participation**. Ces deux documents sont émis par Retraite-Québec. De plus, il est très important de **nous mentionner si vous êtes visés par un partage du patrimoine** suite à un divorce, car cela aura une incidence sur les calculs à effectuer.

Vous devez projeter prendre votre retraite d'ici moins de 5 ans pour être éligible à ce service, et nous pouvons faire jusqu'à 3 simulations pour des dates différentes.

Eric Thibodeau, conseiller
ethib.sep@gmail.com

SOYEZ À L'ABRI

... AVEC L'ASSURANCE HABITATION DE LA PERSONNELLE!

PROTECTION ET DÉTECTION DES DÉGÂTS D'EAU... SOUS UN MÊME TOIT!

Vous pourriez bénéficier de couvertures optionnelles contre les dégâts d'eau ainsi que du programme Alerte grâce aux Solutions H₂O+

Protégez votre résidence, c'est facile. Essayez notre nouvelle soumission!

csq.lapersonnelle.com
▶ 1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer.

Les protections RésAut CSQ
Assurance eau, habitation et outillage

+

Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle
La bonne combinaison.

Instruction annuelle 2017-2018

L'instruction annuelle reconduit la possibilité de ne pas inscrire un résultat disciplinaire à la 1^{re} ou à la 2^e étape, lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant à l'une ou l'autre des étapes.

Au primaire, cela s'applique aux matières suivantes :

- éthique et culture religieuse
- anglais, langue seconde
- éducation physique et à la santé
- disciplines artistiques (musique, art dramatique, arts plastiques, danse)

Au secondaire, cela s'applique en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire dans les matières dont le nombre annuel d'heures est égal ou inférieur à 100 (4 périodes/cycle ou moins).

L'instruction annuelle permet toujours de **mettre un seul commentaire sur une des quatre compétences transversales à l'étape jugée la plus appropriée par les enseignantes et enseignants**. Par ailleurs, rien n'oblige que cette compétence doive être la même pour tous les élèves d'une classe ou d'un degré.

Le seul élément nouveau dans l'instruction annuelle : l'implantation de contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle du primaire. Les directions d'école devraient être en mesure de vous en dire un peu plus sur l'application en cours d'année.

Pour consulter l'instruction annuelle complète : www.seportneuf.ca/vos-droits/tache/

N'oubliez pas que les **normes et modalités** qui sont adoptées dans l'école représentent vos obligations quant à l'évaluation. Il est important d'y indiquer l'essentiel, en conformité avec l'instruction annuelle, sans vous restreindre à d'autres obligations. Communiquez avec nous si vous avez des doutes!

Dates importantes à retenir

28 septembre

Rencontre du Comité Perfectionnement

11 octobre

Rencontre du Comité paritaire EHDAA (8-9.04)

12 octobre

4 à 6 d'information sur l'entente Suppléance planifiée (comité des Jeunes)

15 octobre

Date limite pour la remise des tâches officielles (incluant les formulaires de compensation).

17 octobre

Rencontre du Conseil des délégués

10 et 11 novembre

Session de préparation à la retraite

28 et 29 novembre

Réseau pédagogique et professionnel de la FSE

Si vous avez des questions à propos de votre tâche officielle, faites-nous signe!

ipaulin1977@gmail.com

ethib.sep@gmail.com

Un événement majeur se prépare dans notre région, il s'agit de la *journée de l'engagement jeunesse* (JEJ) *Capitale Nationale*. L'*Alliance pour l'engagement jeunesse* tiendra cette JEJ le **3 novembre** prochain à l'**école secondaire de Donnacona**.

Au cours de cette journée une multitude d'activités seront proposées tant aux élèves du secondaire qu'aux adultes les accompagnant. À cette occasion, vous serez amenés à découvrir des raisons et des moyens de vous engager dans votre milieu en plus de repartir avec des solutions concrètes et des projets d'engagement dans les sphères de l'écologie, du pacifisme, de la solidarité et de la démocratie.

Tous ceux et celles qui aimeraient connaître des moyens de faire la différence dans leur milieu sont invités à participer à cette journée mobilisatrice et rassembleuse.

Surveillez l'invitation qui arrivera prochainement dans votre école secondaire!

JOURNÉE DE L'ENGAGEMENT JEUNESSE

Capitale-Nationale 2017

#jejc2017

L'EAU
SOURCE DE VIE... TALITÉ
VIE... DÉMOCRATIQUE
VIE... SOLIDAIRE
VIE... SAINTE



COLLOQUE

UNE PRÉSENTATION DE

 

Éduquer et agir

pour un avenir viable

**5 OCTOBRE 2017
À DUCHESNAY**

2 GRANDES CONFÉRENCES

**MARIE-ÈVE MAILLÉ
PIERRE BATELLIER**
L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

NATALIE FLETCHER
LA PHILOSOPHIE POUR ENFANTS

ÉGALEMENT SUR PLACE

- ATELIERS
- KIOSQUES
- MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE GRATUIT



**Bienvenue
à toutes et tous!**

**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT!**
HUARD.CAROLINE@LACSQ.ORG

EVB.LACSQ.ORG

Pour information, contactez
votre représentante EVB,
Thérèse Gagnon

tgagnon@csportneuf.qc.ca